



Éclairage public : l'engagement des entreprises du SERCE

La loi Transition énergétique incite à réduire la consommation énergétique et à préserver l'environnement en misant sur la performance des installations. Ces préoccupations, déclinées à l'échelle des territoires, concernent notamment les installations d'éclairage public.

Bien avant la Loi de transition énergétique pour la croissance verte, les entreprises du SERCE ont eu la volonté d'**innover pour «éclairer juste»**.

La Commission «Éclairage public» du SERCE a édité, à l'attention des collectivités locales, un dépliant «**Agir sur l'éclairage public**» qui apporte aux décideurs une vision globale des expertises des entreprises du SERCE mises à leur disposition.

Il présente les leviers sur lesquels les entreprises peuvent agir en qualité d'intégrateurs de solutions pour répondre, en s'adaptant aux contraintes de chaque collectivité, aux enjeux **énergétiques et environnementaux, économiques et sociétaux liés à l'éclairage**.

Grâce à leurs savoir-faire multi techniques, les entreprises du SERCE peuvent être force de propositions pour rénover des installations énergivores et assurer d'importantes économies d'énergie, avec des retours sur investissement rapides.

Frédéric Galloo, Président de la Commission « Éclairage public » du SERCE, à l'initiative de cette brochure :

« *Les innovations techniques et matérielles se multiplient, citons la technologie led, les détecteurs de présence, la scénarisation modulaire de l'éclairage la nuit... mais mieux encore, désormais l'éclairage peut être valorisé et devenir un poste de production grâce aux nouvelles solutions de connectique. Des services complémentaires comme le wifi, la vidéo protection, la recharge des véhicules électriques, la sonorisation numérique... viennent enrichir les services grâce à la capillarité du réseau qui va jusqu'au dernier kilomètre numérique* ».

L'éclairage public en quelques chiffres :

- **41%** de la consommation d'électricité d'une commune,
- **16%** de sa facture globale d'énergie,
- **40%** du parc des installations a plus de 30 ans

Téléchargez la plaquette

depuis le site internet du SERCE, www.serce.fr, rubrique « Publications / Eclairage »



L'évolution technique et technologique du matériel, et la convergence énergétique / numérique amènent désormais les élus à repenser l'éclairage public comme un tout, répondant à la fois à des enjeux environnementaux, économiques, sécuritaires, d'attractivité, mais également comme un vecteur de déploiement de nouveaux services associés.

À l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales, le SERCE a donné la parole à quatre élus qui ont pu témoigner de leur expérience en matière de rénovation de l'éclairage public de leurs communes.

SERCE
SYNDICAT DES ENTREPRISES
DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET CLIMATIQUE

Les entreprises s'engagent pour le climat
auprès des collectivités locales

**Agir sur
l'éclairage
public...**

pour aider
les collectivités locales
à répondre aux enjeux
énergétiques
et environnementaux,
sociétaux
et économiques.

La loi Transition énergétique impose aux EPCI de plus de 20 000 habitants de préparer un programme d'action comportant un volet éclairage public qui sera intégré au plan climat-air-énergie territorial. Elle prévoit également que les nouvelles installations fassent **preuve d'exemplarité énergétique et environnementale**.

Cette prise en compte de l'impact de l'éclairage public sur les consommations d'énergie et l'environnement rejoint la démarche entamée par les entreprises du SERCE depuis plusieurs années.

L'éclairage représente environ **41% de la consommation d'électricité** d'une commune et 16% des consommations d'énergie (électricité, gaz, fioul). L'âge moyen du parc est de 30 ans.

L'éclairage public qui consomme annuellement 5,6TWh est donc un élément qui doit **contribuer à la réalisation des objectifs** de la transition énergétique.



Rénover l'éclairage public

Des économies, moins de nuisances : retours sur des expériences réussies pour 4 communes

Tel était le titre de la conférence organisée par le SERCE à l'occasion du Salon des Maires et des collectivités locales, le 1er juin dernier. L'occasion, à travers différents retours d'expériences, de démontrer l'intérêt de moderniser le réseau d'éclairage public...



Guy Geoffroy, Député-Maire de Combs-la-Ville (Seine et Marne), Président de l'Association des Ecomaires

La commune compte près de 22 000 habitants, 3 328 foyers lumineux, et se compose de deux parties dont une ville nouvelle, construite en 1980. Les équipements sont peu à peu remplacés et côtoient ceux mis en place il y a 25 ans qui ne sont plus pertinents au regard des nouvelles technologies.

«Nous avons étudié les différents éléments à prendre en compte pour mettre en place un programme cohérent et faire les choix les plus judicieux possibles. Nous avons notamment eu recours aux LED, qui offrent une grande souplesse d'utilisation. Nous avons revu l'ensemble du dispositif dans ses trois dimensions (bilan financier, pollution lumineuse, sécurité des citoyens). Notre projet montre qu'il est possible de mettre en œuvre la révolution énergétique tout en ayant un retour sur investissement rapide. La baisse des charges de fonctionnement génère des marges d'autofinancement.

Notre projet n'a pas été révolutionnaire mais il est un peu particulier dans la mesure où il a conduit à adopter une approche globale. Nous allons désormais changer également les installations d'éclairage public des quartiers plus anciens. Nous le ferons d'autant plus sereinement que nous avons été capables de le faire en un minimum de temps dans la ville nouvelle.»



Jean-Marc Le Rudulier, Maire de Buc (Yvelines)

La ville de Buc, 5 430 habitants, est une commune dont le réseau d'éclairage public avait fait l'objet il y a 25 ans d'un Marché d'Entreprise de Travaux Publics (METP). Les 980 points lumineux étaient équipés de lampes à vapeur de sodium. Depuis l'ensemble du réseau a été rénové, en recourant principalement à la technologie des leds.

«En 2014, pour faire face aux difficultés de gestion liées aux importantes dépenses consacrées à l'éclairage public de la commune, nous avons opté pour un Contrat de Performance Énergétique (CPE) qui fixe un objectif de réduction de 45 % des consommations à l'horizon 2024. Nous avons confié cette installation de luminaires LED avec variation d'intensité dans toutes les rues à une entreprise du SERCE, et constatons d'ores et déjà une baisse significative des consommations.

Nous avons décidé de ne pas éteindre la nuit mais de réduire l'intensité lumineuse entre 22h et 6h du matin pour maintenir un niveau de confort et de sécurité sur l'ensemble de la commune qui couvre, malgré un petit nombre d'habitants, plus de 800 hectares. Alors que les dotations de l'État diminuent et que nous sommes tous confrontés aux difficultés de gestion, l'éclairage public est l'une des dépenses importantes sur lesquelles nous pouvons agir.»



Sinclair Vouriot, Maire de Saint-Thibault-des-Vignes (Seine et Marne)

Saint-Thibault-des-Vignes est une commune de 6 300 habitants, associée à la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. Sa population a été multipliée par 3,5 en 20 ans. Des quartiers neufs et une zone d'activité d'une centaine d'hectares ont été construits dans la commune, qui compte 1 100 points lumineux.

«Notre éclairage public représente un coût non négligeable : entre 35 et 40 % du budget de fonctionnement de la commune. En passant à de nouvelles lampes à sodium haute pression accompagnées de ballasts de modulation nous avons réduit notre consommation de 38 % ces dernières années.

En 2009, sous la pression des contraintes budgétaires, nous avons signé un Contrat de Performance Énergétique (CPE) de huit ans visant à réduire à nouveau notre facture. A ce jour, ce dispositif a permis de réduire la consommation d'énergie de 38 %. De 2009 à 2015, le coût de la consommation électrique liée à l'éclairage public est passé de 54 000 à 34 000 euros par an. La baisse du nombre de sinistres a permis d'économiser 2 000 euros par an. En termes de maintenance, le prestataire s'est engagé à maintenir un taux de panne inférieur à 2 % chaque année. Ce taux est actuellement de 1 %. À ce jour, le nombre d'interventions a été divisé par trois sur la signalisation tricolore et par deux sur l'éclairage public. En 2015, seules 15 interventions en astreinte ont été nécessaires.»



Aymard de Germay, Maire de Marmagne (Cher), Premier vice-président de la Communauté d'agglomération Bourges Plus, Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE18), Vice-Président de la FNCCR, chargé de la Commission «Éclairage public»

Le département du Cher compte 310 000 habitants et beaucoup de petites communes. Il y a 7 ans, les maires ont été sensibilisés à l'importance d'une bonne véritable gestion de leur patrimoine d'éclairage public. Le sujet était négligé : les communes n'avaient pas de vision globale et stratégique de leur parc d'éclairage.

«Le SDE18 gère 266 communes en éclairage public, soit 55 000 points lumineux, dont environ 40 % sont considérés comme vétustes. En premier lieu, nous avons fait réaliser un diagnostic dans chaque commune, puis dans un second temps nous avons défini une stratégie adaptée aux enjeux et à la taille de chacune d'elle (économie, confort, sécurité, attractivité, connectique...). Il restait un problème : celui du financement. Dans le contexte de la baisse des dotations de l'État, il fallait allouer au mieux les ressources. Nous avons incité les communes à raisonner en coût global (investissement et frais de fonctionnement). Grâce aux économies générées par la modernisation de l'éclairage public, le projet est globalement très attractif pour les communes. Le SDE 18 apporte également une subvention comprise entre 50 et 70 % du coût des travaux. Il est important que les entreprises proposent des innovations. Dans le Cher, nous en avons testées beaucoup (télégestion, téledétection, mâts autonomes, etc), le plus souvent avec succès. Cela a permis d'apporter des solutions technologiques différentes selon les spécificités de chaque commune.»

Le compte rendu complet est disponible sur www.serce.fr rubrique «Evènements». Ou sur simple demande auprès de notre service presse julie@c-commevous.com

Contact SERCE

Marielle Mourgues

Tél. 01 47 20 69 45

m.mourgues@serce.fr // www.serce.fr

[@SERCE_France](https://twitter.com/SERCE_France)

Contact PRESSE

C-Comme Vous

366 ter, rue de Vaugirard - 75015 PARIS

Tél. 01 45 31 20 83

julie@c-commevous.com

www.c-commevous.com

■ Carte d'identité du SERCE

Le SERCE, Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique, réunit 260 entreprises (PME, ETI et grandes entreprises de la profession) réparties sur plus de 900 sites en France. Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. Intégrateurs multi techniques de l'efficacité énergétique, elles garantissent dans la durée les économies d'énergie dans le bâtiment.

Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et Communication (FIEEC).

Chiffres clés : CA France 2015 : 16,9 milliards d'euros ; 140 000 salariés.